

Couple de nouveaux arrivants ayant le statut de réfugié

Questions préliminaires

Question 1

Sélectionnez **Vrai** ou **Faux**.

Les nouveaux arrivants peuvent avoir un numéro d'identification autre qu'un numéro d'assurance sociale (NAS).

- Vrai

Bonne réponse

Ce ne sont pas tous les nouveaux arrivants qui ont un NAS. Certains peuvent avoir un numéro d'identification-impôt (NII) ou un numéro d'identification temporaire (NIT). Ces numéros permettent aux particuliers qui n'ont pas de NAS de soumettre leur déclaration de revenus et de demander des prestations.

- Faux

Désolé, c'est incorrect

Ce ne sont pas tous les nouveaux arrivants qui ont un NAS. Certains peuvent avoir un numéro d'identification-impôt (NII) ou un numéro d'identification temporaire (NIT). Ces numéros permettent aux particuliers qui n'ont pas de NAS de soumettre leur déclaration de revenus et de demander des prestations.

Question 2

Sélectionnez **Vrai** ou **Faux**.

L'ARC considère qu'un particulier est un nouvel arrivant au Canada pendant la première année où il devient un résident du Canada.

- Vrai

Bonne réponse

Ce ne sont pas tous les nouveaux arrivants qui ont un NAS. Certains peuvent avoir un numéro d'identification-impôt (NII) ou un numéro d'identification temporaire (NIT). Ces numéros permettent aux particuliers qui n'ont pas de NAS de soumettre leur déclaration de revenus et de demander des prestations.

- Faux

Désolé, c'est incorrect

L'ARC considère qu'un particulier est un nouvel arrivant au Canada pendant la **première année** où il devient un résident du Canada.

Instructions

1. Ouvrez le logiciel de calcul d'impôt.
2. Passez en revue les [Renseignements généraux](#) et les [Feuillets requis](#) (feuillets d'impôt, reçus, etc.).
3. Fournissez tous les renseignements requis pour les sections appropriées du logiciel de calcul d'impôt.
4. Une fois terminé, comparez vos résultats avec la solution fournie.
5. Ensuite, consultez les [Points à retenir](#).

Renseignements généraux

Situation

Jeet et Mia viennent de l'Indonésie et ont immigré au Canada le 1er mars 2024. Ils ont le statut de réfugié et des permis de travail. Jeet et Mia ont tous deux travaillé à la même école indonésienne en 2024. Le revenu de toutes provenances de Jeet à l'extérieur du Canada était de 3 000 \$ CA et celui de Mia était de 1 600 \$ CA. Après leur arrivée au Canada, Jeet a travaillé à temps partiel pour deux entreprises et a

reçu d'assistance sociale, tandis que Mia n'a gagné aucun revenu au Canada. Jeet et Mia ne possèdent aucun bien étranger.

Renseignements d'identification

Nom	Jeet Mann
Numéro d'assurance sociale (NAS)	000 000 000
Adresse	123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0
Date de naissance (DDN)	9 janvier 1986
État civil	Marié à : Mia Mann depuis le 21 mars 2009 NAS : 000 000 000 DDN : 21 mars 1987

Feuillets requis

T4 – État de la rémunération payée (Marché soleil) (pour Jeet)

T4 Statement of Remuneration Paid
État de la rémunération payée

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada

Year / Année:

Employer's name – Nom de l'employeur: **Marché Soleil**

Employer's account number / Numéro de compte de l'employeur:

Social insurance number / Numéro d'assurance sociale: **000 000 000**

Employee's name and address – Nom et adresse de l'employé:
Last name (in capital letters) – Nom de famille (en lettres moulées): **MANN**
First name – Prénom: **JEET**
Initial – Initiale:
123, rue Principale
Ville Province X0X 0X0

Employer-offered dental benefits / Prestations dentaires offertes par l'employeur:

Province of employment / Province d'emploi:

Employment code / Code d'emploi:

Exempt – Exemption: CPP/QPP ☐ EI ☐ FPIP ☐
RPC/RRQ ☐ AE ☐ RPAP ☐

Employment income / Revenus d'emploi: **5 987.00**

Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu: **1 146.22**

Employee's CPP contributions – see over / Cotisations de l'employé au RPC – voir au verso: **122.26**

Employee's QPP contributions – see over / Cotisations de l'employé au RRQ – voir au verso:

Employee's second CPP contributions – see over / Deuxièmes cotisations de l'employé au RPC – voir au verso:

Employee's second QPP contributions – see over / Deuxièmes cotisations de l'employé au RRQ – voir au verso:

EI insurable earnings / Gains assurables d'AE: **5 987.00**

CPP/QPP pensionable earnings / Gains ouvrant droit à pension – RPC/RRQ: **5 987.00**

Employee's EI premiums / Cotisations de l'employé à l'AE: **103.52**

Union dues / Cotisations syndicales:

RPP contributions / Cotisations à un RPA:

Charitable donations / Dons de bienfaisance:

Pension adjustment / Facteur d'équivalence:

RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB:

Employee's PPIP premiums – see over / Cotisations de l'employé au RPAP – voir au verso:

PPIP insurable earnings / Gains assurables du RPAP:

Other information (see over) / Autres renseignements (voir au verso):

Box – Case	Amount – Montant	Box – Case	Amount – Montant	Box – Case	Amount – Montant

T4 (23) Protected B when completed / Protégé B une fois rempli

T5007 – État des prestations (pour Jeet)

5

Points à retenir

Étapes à suivre

1. Passez en revue les renseignements généraux et les feuillets requis.
2. Sous **Questions de l'ARC**, sélectionnez **Oui** à partir du menu déroulant **Produisez-vous une déclaration de revenus et de prestations pour la toute première fois avec l'ARC?** et répondez **Non** à partir du menu déroulant **Avez-vous la citoyenneté canadienne?**
3. Dans **Montage de l'entrevue**, cochez les cases à côté :
 - d'**Immigrant, émigrant, particulier non-résident, vous êtes résident canadien et votre conjoint a immigré au Canada durant l'année** dans la section **Situations spécifiques**;
 - de **Revenus d'emploi et prestations d'assurance-emploi (T4, T4E/RL-6)** et d'**Assistance sociale, indemnités pour accidents du travail (T5007/RL-5)** dans la section **Emploi et autres prestations**.
4. Sur la page **Immigrant, émigrant ou non-résident**, cliquez sur le signe + à côté de **Vous avez immigré au Canada en 2024** pour inscrire la **Date d'arrivée** de Jeet et laissez le champ suivant vide puisque Jeet et sa femme ont la même **Date d'arrivée** et vivent ensemble depuis cette date.
5. Dans la section **Revenus provenant de sources canadiennes (excluant le revenu de la partie XIII)** lorsque vous n'étiez pas un résident du Canada, sélectionnez **Revenu tiré d'un emploi au Canada** à partir du menu déroulant **Source de revenus** et entrez le montant de **0,00 \$ CA** dans le champ suivant.
6. Dans la section **Revenus de sources canadiennes de la Partie XIII PLUS les revenus provenant de sources étrangères lorsque vous n'étiez pas un résident du Canada**, entrez **Indonésie** dans le champ **Nom du pays**, puis sélectionnez **Revenus nets d'emploi** à partir du menu déroulant **Source de revenus** et entrez le montant de **3 000 \$** dans le champ suivant.
7. Suivez les mêmes étapes pour la déclaration de revenus de Mia, mais entrez le montant de **1 600 \$** pour **Revenus nets d'emploi**.

8. Dans le profil de Jeet, cliquez sur **Revenus d'emploi et du T4** dans le menu de gauche et cliquez sur le signe + à côté de **Revenus du T4 (gagnés dans toute province sauf le Québec)** et entrez les informations requises.
9. Cliquez sur **Assistance sociale, indemnités pour accidents de travail** dans le menu de gauche, puis cliquez sur le signe + à côté de **T5007 – Indemnités pour accidents du travail, assistance sociale, etc.**, pour entrer les renseignements du feuillet T5007 de Jeet.
10. Après avoir inscrit les renseignements du feuillet T5007 de Jeet, sélectionnez la réponse **Oui** à partir du menu déroulant **Vivez-vous avec votre époux ou conjoint de fait lorsque vous avez reçu les prestations d'assistance sociale?**, puis sélectionnez la réponse **Chef de famille** à partir du menu déroulant **Sélectionnez la personne dont le nom apparaît sur le feuillet** et sélectionnez **Original** à partir du menu déroulant **S'agit-il d'un feuillet modifié?**

Le revenu gagné avant l'immigration n'est pas indiqué dans la solution puisqu'il ne sert qu'à calculer l'admissibilité aux prestations et aux crédits.

Le montant personnel de base et le montant pour époux ou conjoint de fait sont réduits pour Jeet. Le logiciel calcule ces montants au prorata en fonction de la date d'entrée au Canada.

Pour en savoir plus, consultez les [Instructions ImpôtExpert](#).

Réviser vos résultats

Sommaire de la déclaration avec conjoint pour l'année d'imposition 2024



	Particulier	Conjoint(e)
Prénom	Jeet	Mia
Nom	Mann	Mann
Numéro d'assurance sociale		
Date de naissance	09-01-1986	21-03-1987
Province de résidence	Ontario	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Marié(e)	Marié(e)
Rue	123, rue Principale	123, rue Principale
Ville	Ville	Ville
Province	Ontario	Ontario
Code postal	X0X 0X0	X0X 0X0

Déclaration fédérale

Revenu total

	Particulier	Conjoint(e)	Total
Revenus d'emploi	10100	13 258 00	= 13 258 00
Prestations d'assistance sociale	14500	9 820 00	= 9 820 00
Additionnez les lignes 14400, 14500 et 14600.	14700	9 820 00	= 9 820 00
Additionnez les lignes 10100, 10400 à 11900, 12000 à 14300 et 14700.			
Voici votre revenu total	15000		23 078 00

Revenu net

Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC et au RRQ	22215	81 05	= 81 05
Additionnez les lignes 20700 à 22400, 22900, 23100 et 23200.	23300	81 05	= 81 05
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Voici votre revenu net avant rajustements	23400		22 996 95
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Voici votre revenu net	23600		22 996 95

Revenu imposable

Déductions pour autres paiements	25000	9 820 00	= 9 820 00
Additionnez les lignes 24400 à 25600.	25700	9 820 00	= 9 820 00
Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Voici votre revenu imposable	26000		13 176 95

Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	30000	13 130 41	= 26 260 82
Montant pour époux ou conjoint de fait	30300	13 130 41	= 13 130 41
Cotisations au RPC ou au RRQ : Cotisations d'employé	30800	401 21	= 401 21
Cotisations à l'assurance-emploi	31200	206 52	= 206 52
Montant canadien pour emploi	31260	1 433 00	= 1 433 00
Additionnez les lignes 30000 à 33200.	33500	28 301 55	= 41 431 96
Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %.	33800	4 245 23	= 6 214 79
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux : additionnez les lignes 33800 et 34900.	35000	4 245 23	= 6 214 79

Impôt fédéral net

Inscrivez votre impôt sur le revenu imposable (C)		1 976 54	= 1 976 54
Additionnez les lignes (C) et 40424.	40400	1 976 54	= 1 976 54
Inscrivez le montant de la ligne 35000.	35000	4 245 23	= 6 214 79
Additionnez les lignes 35000 à 40427.		4 245 23	= 6 214 79

Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : additionnez les lignes 41700, 41500 et 41800.	42000	0 00	= 0 00
Impôt provincial ou territorial	42800	0 00	= 0 00
Voici votre total à payer	43500	0 00	= 0 00
Impôt total retenu	43700	2 600 22	= 2 600 22
Voici votre total des crédits	48200	2 600 22	= 2 600 22
Ligne 43500 moins ligne 48200		(2 600 22)	= (2 600 22)
Remboursement	48400	2 600 22	= 2 600 22
Solde dû	48500	0 00	= 0 00

Sommaire de la déclaration combiné pour l'année d'imposition 2024

	Particulier	Conjoint(e)	Total
Informations additionnelles			
Taux marginal d'imposition	0%	0%	
Taux d'imposition réels (impôts à payer + revenu total)	0.0%	0.0%	
Crédit pour la TPS/TVH	680 00	+	= 680 00
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	720 00	+	= 720 00
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier		+	=
Incentif à agir pour le climat de l'Ontario	840 00	+	
Plafond admissible de REÉR déductible - 2025	2 386 44	+	= 2 386 44